

AMUNDI OBLIGATERME 2028

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	17
Informations spécifiques	18
Informations réglementaires	19
Certification du Commissaire aux comptes	25
Comptes annuels	30
Bilan Actif	31
Bilan Passif	32
Hors-Bilan	33
Compte de Résultat	34
Annexes aux comptes annuels	35
Règles et méthodes comptables	36
Evolution de l'Actif net	39
Compléments d'information	40
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	48
Inventaire	49
Annexe(s)	54
Caractéristiques de l'OPC	55
Information SFDR	61

Compte rendu d'activité

Décembre 2023

Au cours du mois de décembre, les chiffres économiques ont montré une poursuite de la dégradation dans les économies avancées, quoi qu'à un rythme légèrement moindre qu'attendu. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont continué de relever leurs taux directeurs. La Chine a annoncé un net assouplissement des restrictions anti-covid permettant une réouverture graduelle de son économie. Sur les marchés, les rendements obligataires ont nettement augmenté tandis que le rebond des actions s'est interrompu. Les taux sont restés orientés à la hausse durant le mois de décembre 2022. Le rendement des obligations d'Etat allemandes à 10 ans a enregistré une hausse de plus de 50pb et a franchi le seuil de 2,4%. Les emprunts d'Etat américains offrent une rémunération proche de 3,9% à 10 ans. La BCE et la Fed ont pris un virage « hawkish » en décembre face à une inflation plus persistante que prévu. Les récents signes de modération de l'inflation globale n'ont pas suffi à rassurer les banquiers centraux. La Fed reste profondément préoccupée par le marché du travail tendu et l'inflation des services de base. La BCE s'attend également à ce que la pression sur les prix reste forte dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de l'énergie. Christine Lagarde a également souligné que des mesures budgétaires non ciblées sont susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes. Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et avons récemment profité de la hausse des rendements faisant suite au discours de Christine Lagarde pour réduire la sous-sensibilité de nos portefeuilles. Nous nous inscrivons dorénavant avec une sensibilité proche de celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cœur » tels que l'Allemagne et la France. Notre souhait de rester prudent nous a conduit à solder notre exposition aux obligations d'entreprises US de notation IG couvertes du risque de taux. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG).

Janvier 2023

En janvier, de nouveaux signes de ralentissement sont venus renforcer les craintes de récession aux Etats-Unis. En zone euro, au contraire, les chiffres économiques ont été meilleurs que prévu. L'économie chinoise a, pour sa part, rebondi alors que la tendance à plutôt été à la baisse de la croissance dans les autres économies émergentes. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont préparé les esprits à une poursuite de la hausse des taux directeurs, quoiqu'à un rythme moindre que celui du H2 2022. Les actions ont connu un bon début d'année tandis que les rendements obligataires des grandes économies avancées se sont repliés. Les rendements des obligations core de la zone euro marquent un léger recul en janvier. Pour les marchés, l'inflation recule et la fin du resserrement monétaire est proche pour la Fed et la BCE. Le ton des banques centrales a été perçu comme plus accommodant. Sur les marchés du crédit, l'aversion pour le risque continue de baisser. Les marchés du crédit en euros ont surperformé les rendements d'état (Euro Investment Grade : +1% et Euro High Yield : +2,6%). Ces performances ont été alimentées par des données économiques plus solides que prévues et par un recul de l'inflation. Le consensus sur la zone euro a nettement évolué ces dernières semaines. La probabilité du scénario du pire à cause de fortes tensions sur l'énergie a très fortement baissé. Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. En effet, les Banques Centrales en ce début d'année adoptent un discours plus modéré ayant provoqué un recul sensible des rendements obligataires, notamment en zone euro. Une réaction des marchés qui nous semble excessive au regard des risques encore présents sur l'inflation sous-jacente, et qui nous ont conduit à maintenir une sensibilité globale de nos portefeuilles inférieure à celle de notre indice de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cœur » tels que l'Allemagne et plus encore la France. Nous maintenons notre exposition sur la dette souveraine US à long terme. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG).

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Février 2023

En février, les chiffres économiques sont restés majoritairement au-dessus des attentes aux Etats-Unis et en zone euro, quoiqu'avec quelques exceptions. L'inflation, pour sa part, a surpris à la hausse, ce qui a conduit les marchés à réviser leurs anticipations de taux directeurs. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont relevé leurs taux en début de mois et communiqué sur d'autres hausses à venir. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement progressé tandis que les indices d'actions ont connu des performances diverses, légèrement positives en Europe mais négatives aux Etats-Unis. Le mois de février a été marqué par une forte hausse des rendements obligataires souverains. Le rendement du Bund allemand à dix ans est monté à 2,7%. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 3,9%. L'inversion de la courbe des taux US s'est accentuée. Les fortes pressions inflationnistes ont obligé les investisseurs à revoir à la hausse la trajectoire de l'inflation. Dans ce contexte, les banques centrales ont conservé un discours peu accommodant. En effet, la Fed demeure préoccupée par les tensions sur le marché du travail et l'inflation dans le secteur des services. Sur le marché du travail, la demande de travailleurs dépasse encore largement l'offre de travailleurs disponibles. Il y a actuellement une pénurie de main-d'œuvre d'environ 3,5 millions de personnes par rapport au niveau d'avant la pandémie. De son côté, la BCE s'attend à ce que la pression sur les prix reste forte dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de l'énergie. Christine Lagarde a également souligné que les mesures budgétaires non ciblées sont susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes. Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. Face à une inflation sous-jacente toujours en progression, les Banques Centrales adoptent un discours plus ferme soulignant la nécessité de poursuivre une politique monétaire restrictive et provoquant ainsi une nouvelle tension des rendements obligataires. Une réaction des marchés qui nous semble excessive, et qui nous a conduit à renforcer la sensibilité globale de nos portefeuilles au-delà de celle de notre indice de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et plus encore la France. Nous avons accru notre exposition sur la dette souveraine US à 10 ans considérant exagéré le récent mouvement de hausse. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG).

Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par de fortes tensions dans le secteur bancaire, aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe. Cet épisode a été largement perçu comme susceptible de peser sur l'offre de crédit au cours des prochains mois. Dans un contexte de ralentissement économique restant pour l'heure modéré et de persistance de l'inflation élevée, les grandes banques centrales ont tout de même relevé leurs taux directeurs, mais adopté un ton plus prudent pour la suite. Les rendements obligataires ont fortement baissé. Les actions ont connu une forte volatilité mais, en fin de mois, faisaient preuve d'une bonne résistance malgré la hausse de l'incertitude. Les taux de marché ont fortement baissé en mars. Le 10 ans US a reculé de 60pb pour clôturer le mois à 3,4% et le 10 ans allemand a baissé de plus de 40bp à 2,3%. Les nuages s'accumulent sur la croissance. Les investisseurs craignent que les tensions sur le secteur bancaire accélèrent la baisse de la production de crédit. Le marché anticipe aujourd'hui des banques centrales plus prudentes. En effet, la Banque centrale européenne (BCE) a relevé ses taux directeurs d'un demi-point de pourcentage, portant le taux de dépôt à 3,0%. L'inflation demeure la priorité de la BCE. BCE : « L'inflation devrait rester trop forte pendant une période trop longue ». La BCE reste inquiète du niveau élevé d'inflation, des tensions sur les salaires, de la hausse des marges des entreprises et des mesures de soutien public pas assez ciblées. Cependant, l'approche de la BCE devrait être plus prudente. Elle ne s'est pas engagée à de futures hausses de taux, soulignant que les décisions seront prises au fur et à mesure des réunions et en fonction des données. Dans le contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. La crise bancaire intervenue début mars a provoqué un resserrement notable des conditions financières, diminuant ainsi la nécessité de hausse des taux directeurs pour les Banques centrales et provoquant un recul des rendements obligataires. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et plus encore la France. Nous avons également conservé notre exposition sur la dette souveraine US à 10 ans considérant la fin du cycle de hausse des taux de la FED très proche, ainsi que notre investissement en dette obligataire des pays émergents. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG).

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Avril 2023

Au mois d'avril, les chiffres du PIB portant sur le T1 ont, dans l'ensemble, montré une bonne résistance de l'économie mondiale face aux nombreux défis du moment (inflation élevée, hausses des taux directeurs et tensions dans le secteur bancaire aux Etats-Unis). Les banques centrales ont semblé s'approcher de la fin de leurs cycles de resserrement monétaire. Sur les marchés obligataires, la volatilité a été nettement moins forte qu'en mars. Les marchés d'actions, pour leur part, ont poursuivi leur hausse. La volatilité sur les marchés de taux a baissé ces dernières semaines après les niveaux record atteints mi-mars. L'écart entre les taux US et Euro s'est creusé en avril. Le 10 ans allemand a augmenté de 15pb pour clôturer le mois à 2,7% alors que le 10 ans US a reculé de 3pb à 4%. L'inflation américaine a surpris à la hausse. Les investisseurs sont désormais plus prudents sur la capacité de la Fed à baisser ses taux. Les marchés s'attendent maintenant à ce que le taux des Fed Funds augmente de 25pb en mai et baisse de 25pb en novembre et décembre. La probabilité d'une baisse en septembre n'est plus que de 50%. En zone euro, l'activité économique est résiliente et l'inflation reste élevée. La probabilité d'une récession en 2023 a fortement baissé grâce au recul du prix de l'énergie. Les investisseurs s'attendent maintenant à ce que la BCE relève ses taux de 25 points de base en mai et juin. La probabilité d'une hausse en juin n'est plus que de 62%. Sur les marchés du crédit, les spreads ont en partie effacé l'écart enregistré en mars suite au stress sur le secteur bancaire. Dans le contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. La crise bancaire intervenue début mars a provoqué un resserrement notable des conditions financières, diminuant ainsi la nécessité de hausse des taux directeurs pour les Banques centrales et provoquant un recul des rendements obligataires. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et plus encore la France. Nous avons également conservé notre exposition sur la dette souveraine US à 10 ans considérant la fin du cycle de hausse des taux de la FED comme acquise, ainsi que notre investissement en dette obligataire des pays émergents. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un portage intéressant.

Mai 2023

Les grandes économies développées ont continué de subir, en mai, les effets du resserrement monétaire. Si, aux Etats-Unis, certains indicateurs ont tout de même surpris à la hausse, la tendance a plutôt été contraire en zone euro. Les chiffres chinois ont également suscité quelques déceptions. L'inflation restant très élevée, les grandes banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique ont de nouveau relevé leurs taux directeurs en début de mois. Cependant, ce cycle de hausse a semblé approcher de son terme, du moins aux Etats-Unis. Les obligations ont connu un retour de la volatilité sur les maturités courtes. Les actions ont évolué avec une forte dispersion entre pays et secteurs. Les marchés obligataires ont été marqués en mai par un retour de la volatilité sur la partie courte de la courbe des taux américaine. Le rendement de l'obligation États-Unis à 2 ans a augmenté de 23pb. L'attention des marchés est revenue sur la persistance de l'inflation sous-jacente et sur la nécessité pour la Fed d'en faire plus. Les investisseurs anticipent désormais une nouvelle hausse de taux et ont repoussé la première baisse de taux à la fin de l'année 2023. En effet, le travail de la Fed sur l'inflation n'est pas encore terminé. L'inflation sous-jacente demeure à des niveaux élevés et peine à reculer. Le marché du travail américain se refroidit mais reste tendu. La progression des salaires autour de 4% n'est pas compatible avec un objectif d'inflation de 2%. De plus, les loyers malgré les hausses de taux continuent d'augmenter. Sur le marché des taux euro, les mouvements ont été beaucoup plus limités. Du côté des marchés du crédit, les spreads se sont stabilisés en mai à mi-chemin entre le pic atteint en mars et les creux atteints en février. Dans le contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. Le vote obtenu pour le relèvement du plafond de la dette américaine a toutefois calmé la nervosité des marchés qui se sont à nouveau focalisés sur les risques inflationnistes et notamment sur l'évolution de l'inflation sous-jacente. Les rendements obligataires ont progressé sur le mois et les anticipations de relèvement des taux directeurs ont également augmenté d'un cran. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et plus encore la France. Nous avons renforcé notre exposition sur la dette souveraine US à 10 ans profitant de la récente tension sur les taux US et considérant la fin du cycle de hausse des taux de la FED comme acquise. Nous avons maintenu notre investissement en dette obligataire des pays émergents. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un portage intéressant.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Juin 2023

Au cours du mois de juin, les indicateurs économiques ont surpris à la hausse aux Etats-Unis, à la baisse en Europe et en Chine. Dans les grandes économies avancées, le reflux de l'inflation, très marqué sur les indices généraux, a été beaucoup moins net sur les indices sous-jacents. La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux d'intérêt alors que la Fed a marqué une pause, sans toutefois signaler la fin de son cycle haussier, et que la PBoC (banque centrale chinoise) a baissé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont augmenté, notamment sur les maturités courtes, et les indices d'actions ont progressé. Le mois de juin a été marqué par une hausse des rendements obligataires, en particulier sur les maturités courtes. Le marché anticipe que les banques centrales devront être plus agressives pour ramener l'inflation à 2%. En effet, les dernières données économiques publiées sont plus fortes que prévu aux États-Unis. La confiance des consommateurs américains s'est de nouveau redressée en juin. Le marché immobilier américain demeure résilient face aux hausses de taux. En parallèle, les banques centrales sont inquiètes de la persistance de l'inflation sous-jacente. Sintra a été l'occasion pour eux de réaffirmer la politique restrictive dans laquelle ils se sont engagés. Les banques centrales restent très engagées. "Le président de la Réserve fédérale, Jérôme Powell, a déclaré qu'au moins deux augmentations des taux d'intérêt sont probablement nécessaires cette année pour ramener le taux d'inflation à l'objectif de 2% de la banque centrale américaine ". Même ton du côté de la BCE : « Dans un futur proche, il est improbable que la banque centrale soit en mesure d'affirmer avec certitude que les taux ont atteint leur point haut ». Les marchés ont désormais intégré que l'action des banques centrales s'inscrira dans la durée, avec la volonté de rester en territoire restrictif tant qu'elles n'auront pas la confirmation d'un recul pérenne de l'inflation sous-jacente, et ce malgré le risque de ralentissement économique qui s'accroît. Nous pensons qu'après la tension récente des rendements obligataires le potentiel de hausse supplémentaire est limité, et nous affichons dans ce contexte une sensibilité globale de nos portefeuilles supérieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique nous avons maintenu notre surpondération sur les obligations souveraines américaines, et au sein de la zone euro sur les obligations portugaises et espagnoles offrant toujours un portage attractif. A l'inverse, nous sommes sous-exposés sur la dette allemande. Les pays émergents entament déjà pour la plupart un cycle d'assouplissement monétaire d'où le maintien de notre exposition sur la dette émergente. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un rendement intéressant.

Juillet 2023

Au cours du mois de juillet, les indicateurs économiques sont restés bien orientés aux Etats-Unis, nettement moins en zone euro et en Chine. Dans la plupart des pays, l'inflation a poursuivi son reflux, mais avant tout sous l'effet des composantes volatiles alors que les indices de prix sous-jacents sont restés en forte progression. La Réserve fédérale et la BCE ont de nouveau relevé leurs taux directeurs, tout en signalant que d'éventuelles hausses supplémentaires dépendraient des chiffres d'inflation des prochains mois. Sur les marchés, les rendements obligataires à long terme ont évolué en légère hausse, ceux à court terme en légère baisse. Les indices d'actions ont progressé. Le mois de juillet a été marqué principalement par une légère hausse des rendements obligataires sur les maturités longues, à l'inverse des maturités courtes, en raison de chiffres meilleurs qu'attendu sur la croissance américaine. Le taux allemand à 10 ans a enregistré une hausse de 10bp tandis que le 2 ans a baissé de 17bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 3,9% enregistrant une hausse de 13pb. Comme prévu, la Fed et la BCE ont relevé leurs taux directeurs de 25 pb lors de leurs comités de juillet. Toutefois, leur discours a changé lorsque l'inflation a montré des signes de ralentissement. Par conséquent, les banques centrales continueront d'adopter une approche entièrement dépendante des données. Jérôme Powell a d'ailleurs souligné que les rapports sur l'emploi et l'inflation d'ici septembre seront déterminants pour les décisions prises lors des prochaines réunions. La BCE, pour sa part, a revu à la baisse son engagement à procéder à de nouvelles hausses de taux, les données relatives à l'activité ayant ralenti plus que prévu. Elle continuera à se concentrer davantage sur l'évolution de l'inflation des services. Les marchés ont désormais intégré que l'action des banques centrales s'inscrira dans la durée, avec la volonté de rester en territoire restrictif tant qu'elles n'auront pas la confirmation d'un recul pérenne de l'inflation sous-jacente, et ce malgré le risque de ralentissement économique qui s'accroît. Nous pensons qu'après la tension récente des rendements obligataires le potentiel de hausse supplémentaire est limité, et nous affichons dans ce contexte une sensibilité globale de nos portefeuilles supérieure à celle des indices de référence.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Sur le plan géographique nous avons maintenu notre surpondération sur les obligations souveraines américaines, et au sein de la zone euro sur les obligations portugaises et espagnoles offrant toujours un portage attractif. A l'inverse, nous sommes sous-exposés sur la dette allemande. Les pays émergents entament déjà pour la plupart un cycle d'assouplissement monétaire d'où le maintien de notre exposition sur la dette émergente. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un rendement intéressant.

Août 2023

Au mois d'août, l'activité économique est restée vigoureuse aux Etats-Unis mais décevante en Europe et en Chine. L'inflation a poursuivi son reflux, quoique toujours de façon trop lente du point de vue des banques centrales des grandes économies avancées, qui se sont abstenues de signaler la fin des hausses de taux directeurs. Sur les marchés, les rendements obligataires américains ont augmenté et les actions ont baissé. Le marché des taux a été marqué en août par des taux allemands quasiment inchangés et une hausse significative des taux longs américains. Le taux à 10 ans US clôture le mois à 4,1% après avoir dépassé 4,3% mi-août. Cette hausse s'explique par une activité économique plus forte que prévu. De plus, le ton de la Fed reste peu accommodant. J. Powell a réitéré à Jackson Hole le message transmis lors du comité de politique monétaire de juillet. La Fed pourrait resserrer encore sa politique monétaire s'il s'avérait que la croissance reste durablement supérieure à sa moyenne de long terme ou que les tensions sur le marché du travail ne s'atténuent plus. De son côté, la BCE fait face à un dilemme inflation élevée versus croissance. Les perspectives se détériorent rapidement dans la zone euro. La question pour les membres de la BCE est de savoir si l'économie est déjà suffisamment faible pour freiner à elle seule la croissance des prix ou si un resserrement monétaire supplémentaire est nécessaire. La patience reste de mise pour la majorité des banquiers centraux qui n'ont pas encore obtenu un ralentissement de l'inflation suffisant, ils soulignent notamment que l'inflation sous-jacente demeure trop élevée au regard de leurs objectifs. Les marchés intègrent désormais une politique monétaire qui demeurera restrictive tant qu'ils n'auront pas la confirmation d'une détente pérenne de l'inflation sous-jacente, ce qui prendra du temps. Ainsi, la crainte d'un resserrement monétaire excessif a grandi dans le contexte actuel d'une croissance qui ralentit clairement, notamment en Europe. La pause dans les taux directeurs approche, mais leur inflexion baissière risque d'être retardée. Le mois d' Août a été marqué par une forte poussée haussière des rendements obligataires sur toute la courbe dont nous avons profité pour renforcer la sensibilité de nos portefeuilles via une exposition sur les obligations souveraines allemandes à 30 ans, ce qui cumulé avec le maintien de nos précédentes positions, conduit à une surexposition marquée de la sensibilité globale de nos portefeuilles. Sur le plan géographique nous avons maintenu notre surpondération sur les obligations souveraines américaines, et au sein de la zone euro sur les obligations portugaises et espagnoles offrant toujours un portage attractif. Les pays émergents ont pour la plupart démarré un cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un rendement intéressant.

Septembre 2023

Politique monétaire : La BCE affiche sa fermeté avec le maintien prolongé des taux à un niveau élevé malgré les risques sur l'investissement, la croissance et les coûts de remboursement de la dette pour les emprunteurs. Elle a privilégié une politique « hawkish » avec une hausse de +25bps (10e hausse) considérant une inflation toujours supérieure à l'objectif de 2% (estimation portée à +3,2% pour 2024 contre +3,0% précédemment), des prévisions de croissance du PIB revues à la baisse à +0.7% cette année et +1% en 2024 (contre respectivement +0,9% et +1,5%). Désormais, le taux de facilité de dépôt atteint 4% (plus haut depuis la création de l'euro en 1999), le taux de refinancement 4,50% et celui de prêt marginal 4,75%. Inflation : En zone euro, même si l'indice des prix à la consommation pour août publié en début de mois a diminué à +5,2% (consensus à +5,3%), il ne baisse pas « au rythme souhaité » selon la BCE. Quant au chiffre publié fin septembre (+4.3%), il a surpris à la baisse. Ce mouvement de recul est largement imputable à l'Allemagne en raison d'un effet de base négatif. Croissance : La zone euro a donné des signes de faiblesse. L'indice PMI composite confirme la faiblesse de l'industrie manufacturière (indice à 434, stable par rapport au mois dernier) et ne montre pas de rebond des services (indice à 48.4). Par ailleurs, la Commission Européenne a abaissé ses prévisions de croissance à +0,8% (+1,1% précédemment) et la production industrielle de l'UE accuse une baisse de -1,1% en juillet. Sur le mois, le marché Euro IG affiche un rendement total de -0,86% (avec un excédent de performance de +0,29% par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente). Les spreads de crédit se sont légèrement resserrés, -3 points de base, pour terminer le mois à 152 points de base.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

La performance négative est principalement attribuable aux rendements des bons du Trésor : le Bund à 5 ans a augmenté de +30 points de base. Les valeurs financières ont continué de surperformer les valeurs non financières dans l'univers Investment grade, avec un rendement excédentaire de +0,38% contre +0,29%. Sur la courbe, les obligations courtes (1-3Y) ont surperformé les maturités plus longues. Les AT1 bancaires affichent une performance totale de -0,38% (-2,53% pour les bons du Trésor de durée équivalente), suivis par les obligations hybrides avec un rendement total de -0,01%, tandis que les obligations haut rendement affichent une performance totale de +0,40%. Le marché du crédit manque toujours d'une direction claire, avec un marché primaire de plus en plus dynamique (qui devrait ralentir avec l'entrée début octobre dans la période de blackout) et une volatilité persistante des taux résultant de réajustements constants des attentes du marché vis-à-vis des taux terminaux. Toutefois, la valorisation des obligations privées reste bon marché et devrait fournir un coussin confortable contre la volatilité des spreads. Enfin les fondamentaux des entreprises restent solides avec des bilans sains et des taux de couverture des intérêts toujours satisfaisants. Nous restons ainsi constructifs sur la classe d'actifs.

Octobre 2023

L'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre, et le conflit qui en découle, sont venus renforcer l'incertitude géopolitique et les répercussions possibles sont nombreuses surtout en cas d'extension régionale. D'abord cela peut entamer encore la confiance des acteurs économiques alors que l'activité européenne est déjà fragile. Cela peut également entraîner une hausse des prix de pétrole limitant la décélération de l'inflation en cours ou dégradant les marges des entreprises. Les Banques centrales semblent avoir atteint le resserrement qu'elles jugent compatible avec un retour de l'inflation sur leur objectif à moyen terme. En Zone Euro, la faiblesse de l'activité (indice PMI manufacturier à 43 et des services à 47,8, soit en zone de contraction) et l'accélération du reflux de l'inflation (2,9% en octobre contre 4,3% en septembre) permettent de penser que le point haut des taux directeurs (4% pour le taux de dépôt) est atteint. Aux Etats-Unis, la situation est un peu moins claire car d'un côté l'économie semble plus robuste (PMI en progression à 50 pour le manufacturier et 50,9 pour les services) et de l'autre la hausse des prix reste stable à 3,7%. Le marché du travail américain enregistre un rebond inattendu des créations d'emplois (336 000 emplois créés contre 170 000 prévus). Les banquiers centraux attendent donc désormais de constater les effets de la hausse des taux réalisée sur l'économie réelle. Dans ce contexte, le niveau des taux courts ne devrait plus souffrir de prévisions de resserrement et pourraient bientôt bénéficier d'anticipations de baisse des taux directeurs au moins en Zone Euro. Les taux 10 ans américains finit le mois d'octobre à 4.93% soit +36 bp par rapport au mois précédent, l'un de ses rendements les plus élevés depuis fin 2007. Le taux court américain reste stable avec 5,08% (+4bp). En Zone Euro, les taux sont restés relativement stable sur le mois avec le taux 10 ans français qui ressort fin octobre à 3,42% (+2bp) et le Bund allemand à 2.80% (-4bp) alors que les taux 2 ans baissent de respectivement de 12 bps à 3,40% pour le 2 ans français et de 18bp à 3,02% pour le 2 ans allemand. A l'image du marché action, les spreads de crédit ont souffert de la faiblesse des indicateurs d'activité, de la poursuite de la tendance haussière des taux longs et des premières alertes sur les résultats. Sur le mois, les spreads s'écartent de 7bps contre emprunts d'Etats et 11 bp contre swap. Le cycle de resserrement étant arrivé à son terme, le marché ne devrait pas tarder à rapprocher et augmenter les baisses de taux courts déjà envisagées pour la seconde partie de 2024. A contrario, si le contexte économique américain reste aussi soutenu ou si le reflux de l'inflation renforce le pouvoir d'achat des ménages européens, la prime de terme pourrait continuer à se reconstituer. D'autant que les besoins de financement pour 2024 restent similaires à 2023 alors que la BCE sera moins présente du seul fait du non réinvestissement de l'APP en année pleine.

Novembre 2023

La publication des derniers chiffres d'inflation a surpris à la baisse des deux côtés de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, l'inflation ressort à 3,2% en octobre (3,7% en septembre et 3,3% attendu). Cette baisse continue est cependant à relativiser pour les mois à venir compte tenu de la fin des effets de base qui ont joué ces derniers mois. En Zone Euro, le taux d'inflation de novembre en rythme annuel est également en baisse à 2,4% contre 2,9% en octobre et 4,3% en septembre. Bien que ces chiffres soient encourageants, les Banques Centrales restent prudentes et ont multiplié les commentaires en faveur d'un maintien au niveau actuel de taux suffisamment longtemps. D'autant que les tensions géopolitiques (Ukraine/Russie et Israël) font craindre une nouvelle hausse des prix de l'énergie pouvant influencer sur l'amélioration des niveaux d'inflation observés. Côté activité, si la résilience de l'économie américaine a été confirmée par une croissance annualisée à +5,2% au 3e trimestre, le fléchissement attendu se fait enfin sentir, notamment du côté des tensions sur l'emploi qui se résorbent progressivement.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

En zone Euro, les derniers PMI restent en zone de contraction mais semblent avoir atteint un point bas. FED et BCE ont ainsi maintenu leurs taux directeurs souhaitant laisser plus de temps à la transmission de leur politique monétaire avant d'ajuster celle-ci si nécessaire. Elles infléchissent même leur discours fin novembre, se félicitant du ralentissement de l'inflation, et confortant les marchés qui se positionnent déjà pour le prochain cycle d'assouplissement monétaire attendu en 2024, avec désormais près de 125 bps de baisse des taux directeurs attendus en 2024 pour la BCE. Dans ce contexte, les taux baissent significativement en Novembre. Les taux américains à 10 ans et 2 ans américain terminent le mois respectivement à 4,33% (-60 bps), et 4.68% (-40 bps), retraçant une partie du mouvement de pentification, le 2-10 ans s'affichant désormais à -35 bps. En Zone Euro, les taux évoluent dans le sillage des taux américains. Le taux à 10 ans allemand affiche 36 bps de baisse, à 2,44%, et le 2 ans 20 bps de baisse, à 2,82%. La prime de risque italienne a quant à elle bénéficié de la confirmation de son rating à Baa3 par Moody's, qui a également retiré la perspective négative qui lui était attribuée, et se resserre de 14 bps, à 178 bps. Le marché du crédit profite de cet environnement porteur pour les actifs risqués : les taux des Banques Centrales auraient atteint leur point haut et le scénario de soft landing se renforce, tandis que le risque géopolitique reste en second plan, sans escalade à ce stade au Moyen-Orient. La baisse de l'inflation plus rapide qu'attendu donnera un peu d'oxygène aux entreprises qui ont jusque-là montré une détérioration de leurs fondamentaux relativement contenue. C'est en tout cas ce que souhaitent retenir les investisseurs comme le montre la performance de l'indice Corporate avec une performance élevée de +2,3% dont +0,86% par rapport aux obligations du Trésor avec des échéances similaires, soit un resserrement du spread moyen contre référence de 14 bps, à 143 bps. D'un point de vue sectoriel, cette performance positive a été portée par le secteur de l'assurance-vie avec une performance excédentaire de 1,45%, suivi par les REITs qui ont affiché une performance excédentaire de 1,28%. Les actifs financiers à haut bêta ont surperformé les actifs plus sûrs, les spreads des obligations Coco AT1 se sont resserrés de 34 bps tandis que les spreads des financières seniors se sont resserrés de seulement 16 bps. La liquidité se réduit en cette fin d'année et exacerbe les mouvements de taux. Le marché a intégré très rapidement les dernières bonnes nouvelles et semble ne pas vouloir tenir de compte du Quantitative tightening qui se profile à l'horizon en zone Euro, dont l'impact, cumulé à celui de l'augmentation des programmes d'émissions des principaux pays, sera difficilement neutre. Malgré un contexte économique où la croissance est en train de ralentir, les perspectives pour le marché Investment Grade restent relativement positives. Nous pensons que les entreprises les mieux notées avec des fondamentaux plus sains sont mieux armées pour affronter les défis économiques. Étant donné que les ratings et les taux de défaut en Europe restent à des niveaux sains, nous favorisons une le marché Investment Grade européen.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI OBLIGATERME 2028 et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 (C) en devise EUR : 4,15%
- Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 - I (C) en devise EUR : 4,34%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	66 302 373,87	67 856 552,94
FRANCE TREASURY BILL ZCP 160823	23 668 729,61	23 710 429,24
FRANCE TREASURY BILL ZCP 300823	22 156 587,96	22 185 908,96
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	23 730 454,97	20 269 875,89
FREN REP PRES ZCP 14-06-23	19 436 273,32	19 500 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 20-09-23	13 890 707,91	13 900 897,41
ITALIE 4.5% 01/05/2023	13 884 639,53	13 600 000,00
BGB 2 1/4 06/22/23	13 834 041,68	13 600 000,00
ALLEMAGNE 1.50% 05/23	13 762 029,24	13 600 000,00
FRAN TREA BILL BTF ZCP 21-06-23	12 952 154,02	13 000 000,00

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 13 359 011,07

- o Prêts de titres : 11 894 191,07
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions : 1 464 820,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 423 198,43

- o Change à terme : 1 423 198,43
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BCO SANTANDER CENTRAL HIS MADRID BNP PARIBAS SECURITIES GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH) SOCIETE GENERALE PAR	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	2 553 079,84
. Obligations	547 991,91
. OPCVM	
. Espèces (*)	9 627 560,23
Total	12 728 631,98
Instrument financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	7 023,36
. Autres revenus	
Total des revenus	7 023,36
. Frais opérationnels directs (**)	7 929,21
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	7 929,21

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

(**) dont 2458,19 euros rétrocédés à Amundi Intermédiation et/ou le Gestionnaire financier.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	11 894 191,07				
% de l'Actif Net*	10,61%				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	11 894 191,07		1 481 348,13		
% de l'Actif Net	10,59%		1,32%		

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ENAGAS SA ESPAGNE	743 887,20				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA ESPAGNE	528 698,94				
WESTERN DIGITAL CORP ETATS-UNIS	474 321,18				
GOLDMAN SACHS GROUP INC ETATS-UNIS	434 496,93				
TELEFONICA SA ESPAGNE	272 826,00				
RED ELECTRICA CORP SA ESPAGNE	267 504,34				
BASF SE ALLEMAGNE	265 842,18				
ESPAGNE ESPAGNE	70 524,46				
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL LUXEMBOURG	31 385,06				
HCA INC ETATS-UNIS	7 424,25				

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE ALLEMAGNE	7 688 385,04				
BCO SANTANDER CENTRAL HIS MADRID ESPAGNE	3 696 935,70				
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH) ALLEMAGNE			1 481 348,13		
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	419 005,15				
SOCIETE GENERALE PAR FRANCE	89 865,18				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	2 553 079,84				
- Obligations	547 991,91				
- OPC					
- TCN					
- Cash	8 162 800,00		1 464 760,23		
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro	10 347 008,82		1 464 760,23		
Dollar Us	916 862,93				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an	70 524,46				
Plus d'1 an	445 172,75				
Ouvertes	2 585 374,54				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois			1 481 348,13		
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	11 894 191,07				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	3 101 071,75				
Cash	8 162 800,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC	7 023,36			
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC			7 929,91	
- Gestionnaire				
- Tiers	2 458,19			

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 01 janvier 2023 : Modification CACEIS BANK, Société Anonyme Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, RCS Nanterre 692 024 722 Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005.

Le 01 janvier 2023 : Modification Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le 01 janvier 2023 : Modification Information sur l'intégration des risques de durabilité Amundi applique une Politique d'Investissement Responsable qui consiste en une politique d'exclusions ciblées selon la stratégie d'investissement. Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives. Aussi, la société de gestion considère la prise en compte des principales incidences négatives à travers sa politique d'exclusions normatives. En l'espèce, seul l'indicateur 14 (Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) est pris en compte. Les autres indicateurs ainsi que la notation ESG des émetteurs ne sont pas pris en compte dans le processus d'investissement. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le 01 janvier 2023 Modification Date de mise à jour du prospectus : 1er janvier 2023.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 1,26%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zéro.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport). Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AMUNDI OBLIGATERME 2028

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 novembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI OBLIGATERME 2028,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI OBLIGATERME 2028 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 novembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Bilan Actif au 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023	30/11/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	116 720 190,66	105 030 596,48
Actions et valeurs assimilées	2 553 079,84	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	2 553 079,84	
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	96 310 064,19	102 404 770,44
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	96 310 064,19	102 404 770,44
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		108 488,10
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		108 488,10
Titres de créances négociables		108 488,10
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	4 475 138,57	2 416 661,88
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 475 138,57	2 416 661,88
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	13 381 908,06	100 676,06
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	11 900 559,93	100 676,06
Titres empruntés		
Titres donnés en pension	1 481 348,13	
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	1 470 414,91	1,77
Opérations de change à terme de devises	1 423 198,43	
Autres	47 216,48	1,77
COMPTES FINANCIERS	8 408 304,70	654 269,69
Liquidités	8 408 304,70	654 269,69
TOTAL DE L'ACTIF	126 598 910,27	105 684 867,94

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Bilan Passif au 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023	30/11/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	112 997 413,32	103 013 257,01
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-5 330 236,14	-353 662,01
Résultat de l'exercice (a,b)	4 697 176,19	1 371 955,35
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	112 364 353,37	104 031 550,35
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 565 832,00	1 520 789,45
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	4 565 832,00	1 520 789,45
Dettes représentatives de titres donnés en pension	1 464 760,23	
Dettes représentatives de titres empruntés	0,02	0,02
Autres opérations temporaires	3 101 071,75	1 520 789,43
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	9 668 724,90	132 528,14
Opérations de change à terme de devises	1 412 897,53	
Autres	8 255 827,37	132 528,14
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	126 598 910,27	105 684 867,94

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Hors-Bilan au 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023	30/11/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Compte de Résultat au 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023	30/11/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	51 207,86	1 256,59
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 414 040,80	1 748 685,78
Produits sur titres de créances	178 324,67	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	7 023,36	28 639,78
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	4 650 596,69	1 778 582,15
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	24 608,68	1 259,11
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 054,27	5 779,33
Autres charges financières		
TOTAL (2)	25 662,95	7 038,44
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 624 933,74	1 771 543,71
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	450 941,91	453 297,82
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 173 991,83	1 318 245,89
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	523 184,36	53 709,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 697 176,19	1 371 955,35

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011418458 - Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 C : Taux de frais maximum de 0,45% TTC.

FR0014001T16 - Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 I-C : Taux de frais maximum de 0,20% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 I-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

2. Évolution de l'actif net au 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023	30/11/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	104 031 550,35	100 590 215,03
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	24 801 065,60	15 238 379,76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-20 759 355,71	-10 379 913,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	715 115,53	110 030,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 326 776,23	-428 689,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	12 433,93	560,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 380,00	-5 985,00
Frais de transactions	-113 065,16	-31 238,83
Différences de change	-17 799,61	
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 850 572,84	-2 380 053,77
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 939 582,10	-1 910 990,74
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 910 990,74	-469 063,03
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 173 991,83	1 318 245,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	112 364 353,37	104 031 550,35

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	434 496,93	0,39
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	95 875 567,26	85,32
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	96 310 064,19	85,71
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	95 875 567,26	85,33			434 496,93	0,39		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres	13 375 539,20	11,90						
Comptes financiers							8 408 304,70	7,48
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	113 494,98	0,10	1 464 760,23	1,30	434 496,93	0,39		
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			70 524,46	0,06	6 013 894,42	5,35	56 438 804,38	50,23	33 786 840,93	30,07
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres					295 653,35	0,26	10 026 656,89	8,92	3 053 228,96	2,72
Comptes financiers	8 408 304,70	7,48								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	1 464 760,23	1,30	70 524,46	0,06	436 070,67	0,39	9 102,08	0,01	32 294,70	0,03
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	474 321,18	0,42						
Obligations et valeurs assimilées	1 834 494,70	1,63						
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	44 516,48	0,04						
Comptes financiers	651,90							
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres	916 862,93	0,82						
Dettes	1 412 897,53	1,26						
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/11/2023
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	1 423 198,43
	Coupons et dividendes en espèces	47 216,48
TOTAL DES CRÉANCES		1 470 414,91
DETTES		
	Vente à terme de devise	1 412 897,53
	Frais de gestion fixe	51 813,96
	Collatéraux	8 162 800,00
	Autres dettes	41 213,41
TOTAL DES DETTES		9 668 724,90
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-8 198 309,99

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 C		
Parts souscrites durant l'exercice	128 848,186	14 994 529,58
Parts rachetées durant l'exercice	-120 095,249	-13 930 039,50
Solde net des souscriptions/rachats	8 752,937	1 064 490,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	862 649,245	
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	9 732,941	9 806 536,02
Parts rachetées durant l'exercice	-6 872,521	-6 829 316,21
Solde net des souscriptions/rachats	2 860,420	2 977 219,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 321,420	

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/11/2023
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	443 734,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 207,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/11/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/11/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/11/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/11/2023
Actions			
Obligations			3 451 212,97
	FR0014005J14	CA 0.5% 21-09-29 EMTN	1 449 593,05
	FR0014007ML1	CA 0.625% 12-01-28	2 001 619,92
TCN			
OPC			4 475 138,57
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	3 518 304,40
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	956 834,17
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			7 926 351,54

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/11/2023	30/11/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	4 697 176,19	1 371 955,35
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	4 697 176,19	1 371 955,35

	30/11/2023	30/11/2022
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 323 313,75	1 287 764,20
Total	4 323 313,75	1 287 764,20

	30/11/2023	30/11/2022
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	373 862,44	84 191,15
Total	373 862,44	84 191,15

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/11/2023	30/11/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 330 236,14	-353 662,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-5 330 236,14	-353 662,01

	30/11/2023	30/11/2022
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 922 315,96	-335 257,09
Total	-4 922 315,96	-335 257,09

	30/11/2023	30/11/2022
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-407 920,18	-18 404,92
Total	-407 920,18	-18 404,92

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/11/2019	30/11/2020	30/11/2021	30/11/2022	30/11/2023
Actif net Global en EUR	132 820 400,57	101 683 146,57	100 590 215,03	104 031 550,35	112 364 353,37
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 C en EUR					
Actif net	132 820 400,57	101 683 146,57	95 113 253,86	98 615 730,90	103 753 863,16
Nombre de titres	1 146 354,178	874 758,805	812 341,722	853 896,308	862 649,245
Valeur liquidative unitaire	115,86	116,24	117,08	115,48	120,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,29	-1,40	0,25	-0,39	-5,70
Capitalisation unitaire sur résultat	1,19	1,33	1,78	1,50	5,01
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 I-C en EUR					
Actif net			5 476 961,17	5 415 819,45	8 610 490,21
Nombre de titres			5 461,000	5 461,000	8 321,420
Valeur liquidative unitaire			1 002,92	991,72	1 034,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			2,01	-3,37	-49,02
Capitalisation unitaire sur résultat			14,22	15,41	44,92

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
VONOVIA SE 1.875% 28-06-28	EUR	1 200 000	1 087 875,94	0,97
TOTAL ALLEMAGNE			1 087 875,94	0,97
AUSTRALIE				
NBN 4.125% 15-03-29 EMTN	EUR	2 000 000	2 085 604,42	1,85
TOTAL AUSTRALIE			2 085 604,42	1,85
AUTRICHE				
A1 TOWERS 5.25% 13-07-28	EUR	1 000 000	1 059 187,40	0,94
TOTAL AUTRICHE			1 059 187,40	0,94
BELGIQUE				
CRELAN 5.75% 26-01-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 490 488,97	1,33
KBC GROUPE 0.75% 21-01-28 EMTN	EUR	100 000	91 062,81	0,08
TOTAL BELGIQUE			1 581 551,78	1,41
DANEMARK				
CARLB 0 3/8 06/30/27	EUR	1 150 000	1 029 588,94	0,92
JYSKE BANK DNK 5.0% 26-10-28	EUR	1 450 000	1 486 234,62	1,32
TOTAL DANEMARK			2 515 823,56	2,24
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.25% 14-09-28	EUR	300 000	306 586,26	0,28
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	1 400 000	1 469 712,59	1,30
BANCO NTANDER 0.625% 24-06-29	EUR	200 000	172 446,08	0,16
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	1 300 000	1 341 969,48	1,19
BBVA 5.75% 15-09-33 EMTN	EUR	1 400 000	1 447 668,64	1,29
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 1.35% 14-10-28	EUR	800 000	718 921,41	0,64
TOTAL ESPAGNE			5 457 304,46	4,86
ETATS-UNIS				
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	1 750 000	1 531 004,46	1,36
AT T 1.6% 19-05-28	EUR	1 800 000	1 667 282,89	1,48
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.65% 07-09-28	EUR	150 000	128 084,21	0,11
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 6.5% 10-03-28	USD	1 500 000	1 391 952,95	1,24
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 4.0% 05-04-28	EUR	1 200 000	1 248 350,93	1,12
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 0.375% 06-02-28	EUR	1 700 000	1 483 364,73	1,32
VERIZON COMMUNICATION 0.375% 22-03-29	EUR	2 000 000	1 696 574,07	1,51
VF 4.25% 07-03-29 EMTN	EUR	1 450 000	1 440 751,96	1,28
TOTAL ETATS-UNIS			10 587 366,20	9,42
FINLANDE				
HEMSO TREASURY OYJ 0.0% 19-01-28	EUR	1 250 000	1 044 627,61	0,93
NESTE OYJ 3.875% 16-03-29 EMTN	EUR	500 000	518 188,11	0,46
TOTAL FINLANDE			1 562 815,72	1,39

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	1 400 000	1 462 216,27	1,30
ARVAL SERVICE LEASE 4.75% 22-05-27	EUR	1 400 000	1 466 621,83	1,31
ATOS SE 2.5% 07-11-28	EUR	1 300 000	694 120,03	0,62
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 182 613,42	1,05
BNP PAR 1.125% 17-04-29 EMTN	EUR	2 700 000	2 396 725,93	2,14
BPCE 5.75% 01-06-33 EMTN	EUR	1 100 000	1 160 817,55	1,04
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	1 000 000	1 050 944,07	0,93
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	1 700 000	1 449 593,05	1,29
CA 0.625% 12-01-28	EUR	2 200 000	2 001 619,92	1,78
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 021 179,44	0,91
COVIVIO SA 1.5% 21-06-27	EUR	1 000 000	931 181,16	0,83
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 131 187,10	1,01
ERAMET 7.0% 22-05-28	EUR	900 000	932 835,32	0,83
FORVIA 3.75% 15-06-28	EUR	100 000	97 281,25	0,09
ICADE 1.75% 10-06-26	EUR	1 000 000	951 718,15	0,84
ICADE SANTE SAS 5.5% 19-09-28	EUR	1 400 000	1 438 986,01	1,28
JC DECAUX SE 5.0% 11-01-29	EUR	1 900 000	2 035 095,22	1,81
SG 0.5% 12-06-29	EUR	1 700 000	1 436 809,17	1,28
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	2 000 000	1 804 038,98	1,60
TDF INFRASTRUCTURE SAS 5.625% 21-07-28	EUR	1 000 000	1 047 144,58	0,93
TOTALENERGIES SE 1.625% PERP	EUR	1 100 000	975 626,66	0,87
UNIBAIL RODAMCO SE 0.75% 25-10-28	EUR	1 700 000	1 454 195,75	1,29
WPP FINANCE 4.125% 30-05-28	EUR	1 200 000	1 238 216,86	1,10
TOTAL FRANCE			29 360 767,72	26,13
ITALIE				
ASTM SPA 1.625% 08-02-28 EMTN	EUR	1 600 000	1 485 614,19	1,32
AUTOSTRADA PER L ITALIA 1.625% 25-01-28	EUR	950 000	863 866,43	0,77
ENEL 1.375% PERP	EUR	1 700 000	1 459 301,21	1,30
ENI 2.0% PERP	EUR	1 650 000	1 482 095,66	1,32
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 470 964,74	1,31
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	250 000	267 446,80	0,24
TOTAL ITALIE			7 029 289,03	6,26
JAPON				
MIZUHO FINANCIAL GROUP 4.157% 20-05-28	EUR	1 500 000	1 541 934,29	1,37
TOTAL JAPON			1 541 934,29	1,37
LUXEMBOURG				
AKFAST 1 01/17/28	EUR	1 250 000	1 035 010,36	0,92
CK HUTCHISON GROUP TELECOM FINANCE 1.125% 17-10-28	EUR	1 500 000	1 320 770,43	1,18
SEGRO CAPITAL SARL 1.25% 23-03-26	EUR	1 550 000	1 465 920,42	1,30
SIMO INTL FIN 1.25% 13-05-25	EUR	1 500 000	1 449 031,79	1,29
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.25% 16-05-28	EUR	1 400 000	1 432 881,83	1,27
TOTAL LUXEMBOURG			6 703 614,83	5,96
NORVEGE				
DNB BANK A 4.5% 19-07-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 547 973,43	1,37
TOTAL NORVEGE			1 547 973,43	1,37

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABERTIS FINANCE BV 2.625% PERP	EUR	1 200 000	1 073 039,10	0,96
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	1 900 000	1 935 523,08	1,72
ARCADIS NV 4.875% 28-02-28	EUR	1 400 000	1 469 285,92	1,31
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% 27-01-28	EUR	2 000 000	2 119 126,93	1,89
CTP NV 0.625% 27-09-26 EMTN	EUR	600 000	528 539,97	0,47
EASYJET FINCO BV 1.875% 03-03-28	EUR	16 000	14 752,12	0,02
ELM BV 4.5% PERP EMTN	EUR	1 300 000	1 298 032,92	1,15
JAB HOLDINGS BV 2.0% 18-05-28	EUR	1 000 000	942 323,76	0,83
REPSOL INTL FINANCE BV 4.247% PERP	EUR	1 500 000	1 469 365,44	1,31
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	900 000	944 273,73	0,84
TEVA PHAR FIN 1.625% 15-10-28	EUR	1 700 000	1 396 118,95	1,24
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 0.875% 22-09-28	EUR	1 700 000	1 487 321,09	1,33
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 3.5% PERP	EUR	1 100 000	983 761,12	0,87
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 1.332% 25-09-28	EUR	1 300 000	1 155 653,83	1,03
TOTAL PAYS-BAS			16 817 117,96	14,97
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	400 000	409 510,93	0,37
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	100 000	104 823,28	0,09
TOTAL PORTUGAL			514 334,21	0,46
ROYAUME-UNI				
ANGLO AMER CAP 4.5% 15-09-28	EUR	1 150 000	1 188 993,27	1,06
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	1 600 000	1 636 000,84	1,46
HSBC 4.752% 10-03-28 EMTN	EUR	2 300 000	2 425 863,33	2,16
NATWEST GROUP 5.763% 28-02-34	EUR	1 000 000	1 058 653,89	0,94
TOTAL ROYAUME-UNI			6 309 511,33	5,62
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			95 762 072,28	85,22
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			95 762 072,28	85,22
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	34,236	3 518 304,40	3,13
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	EUR	0,929	956 834,17	0,86
TOTAL FRANCE			4 475 138,57	3,99
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 475 138,57	3,99
TOTAL Organismes de placement collectif			4 475 138,57	3,99
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	62 156	528 698,94	0,47
BASF SE	EUR	6 228	265 842,18	0,24
ENAGAS SA	EUR	44 279	743 887,20	0,66

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	17 393	267 504,34	0,24
TELEFONICA SA	EUR	69 000	272 826,00	0,24
WESTERN DIGITAL CORP	USD	10 752	474 321,18	0,42
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 553 079,84	2,27
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 3.0% 10-07-30	EUR	31 000	31 385,06	0,03
GOLD SACH GR L3RUSD+1.17% 15-05-26	USD	473 000	434 496,93	0,39
HCA 5.625% 01-09-28	USD	8 000	7 424,25	0,01
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.01% 24-04-28	EUR	2 000	1 677,83	
MUENCHENER HYPOTHEKENBANK EG 1.875% 25-08-32	EUR	1 000	909,64	
NRW BANK EX LANDESBANK NORDRHEINWESTF 0.25% 04-07-25	EUR	1 000	953,17	
SPGB 3.8 04/30/24	EUR	69 000	70 524,46	0,06
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.75% 15-05-25	USD	700	620,57	
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			547 991,91	0,49
TOTAL Titres reçus en garantie			3 101 071,75	2,76
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-3 101 071,75	-2,76
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
COVESTRO AG 4.75% 15-11-28	EUR	400 000	419 005,15	0,37
TOTAL ALLEMAGNE			419 005,15	0,37
BELGIQUE				
KBC GROUPE 0.75% 21-01-28 EMTN	EUR	2 100 000	1 912 318,92	1,70
TOTAL BELGIQUE			1 912 318,92	1,70
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.25% 14-09-28	EUR	700 000	715 367,94	0,64
BANCO NTANDER 0.625% 24-06-29	EUR	1 700 000	1 465 791,66	1,30
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 1.35% 14-10-28	EUR	800 000	718 921,42	0,64
TOTAL ESPAGNE			2 900 081,02	2,58
ETATS-UNIS				
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.65% 07-09-28	EUR	1 600 000	1 366 231,53	1,21
TOTAL ETATS-UNIS			1 366 231,53	1,21
FRANCE				
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	300 000	295 653,35	0,27
FORVIA 3.75% 15-06-28	EUR	1 400 000	1 361 937,54	1,21
TOTAL FRANCE			1 657 590,89	1,48
ITALIE				
AUTOSTRAD PER L ITALIA 1.625% 25-01-28	EUR	650 000	591 066,51	0,53
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	700 000	748 851,04	0,67
TOTAL ITALIE			1 339 917,55	1,20
PAYS-BAS				
EASYJET FINCO BV 1.875% 03-03-28	EUR	1 584 000	1 460 459,75	1,30
TOTAL PAYS-BAS			1 460 459,75	1,30

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	800 000	838 586,26	0,74
TOTAL PORTUGAL			838 586,26	0,74
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			11 894 191,07	10,58
Indemnités sur titres prêtés			6 368,86	0,01
Indemnités sur titres empruntés			-0,02	
Titres donnés en pension				
ITALIE				
PIRELLI C 4.25% 18-01-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 481 348,13	1,32
TOTAL ITALIE			1 481 348,13	1,32
TOTAL Titres donnés en pension			1 481 348,13	1,32
Dettes représentatives des titres données en pension			-1 464 820,00	-1,31
Indemnités sur titres données en pension			59,77	
Créances			1 470 414,91	1,31
Dettes			-9 668 724,90	-8,60
Comptes financiers			8 408 304,70	7,48
Actif net			112 364 353,37	100,00

Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 I-C	EUR	8 321,420	1 034,73
Part AMUNDI OBLIGATERME 2028 C	EUR	862 649,245	120,27

OPCVM AMUNDI OBLIGATERME 2028

Annexe(s)

Produit

AMUNDI OBLIGATERME 2028 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

Code Isin : FR0011418458 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr Appelez le

+33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 07/08/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI OBLIGATERME 2028, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Oblig. & titres créance Euro

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI OBLIGATERME 2028, vous investissez dans des obligations d'émetteurs privés et publics principalement de la zone OCDE.

L'objectif de gestion de votre fonds est de capter le rendement offert par les obligations d'émetteurs privés et publics principalement de la zone OCDE. Ces titres ont une maturité égale ou inférieure à la durée de la période d'investissement, soit 5 ans et 6 mois à compter de la création du fonds.

Cet objectif de gestion sera renouvelé à l'identique tous les 5 ans jusqu'à l'échéance du fonds. La stratégie actuelle du fonds court du 29 juin 2023 au 31 décembre 2028. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations et des titres de créances négociables d'émetteurs publics et privés de la zone OCDE, de maturité égale ou inférieure à 5 ans et 6 mois. Ces titres sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres principalement « Investment Grade » ayant une notation minimale allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de standards & Pooors et/ou Fitch et/ou allant de Aaa à Baa3 selon Moody's et/ou jugées équivalentes selon la société de gestion. La sensibilité du fonds est comprise entre 0 et 5. Elle sera proche de 5 au début de chaque période d'investissement puis décroîtra pour approcher 0

à la fin de chaque période.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI OBLIGATERME 2028.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI OBLIGATERME 2028.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
	Ce que vous pourriez obtenir après		
Scénario de tensions	<i>Déduction des coûts</i>	€6 720	€6 630
	Rendement annuel moyen	-32,8%	-7,9%
	Ce que vous pourriez obtenir après		
Scénario défavorable	<i>Déduction des coûts</i>	€7 430	€7 630
	Rendement annuel moyen	-25,7%	-5,3%
	Ce que vous pourriez obtenir après		
Scénario intermédiaire	<i>Déduction des coûts</i>	€7 800	€8 180
	Rendement annuel moyen	-22,0%	-3,9%
	Ce que vous pourriez obtenir après		
Scénario favorable	<i>Déduction des coûts</i>	€8 550	€9 090
	Rendement annuel moyen	-14,5%	-1,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/10/2015 et 30/10/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2013 et 31/07/2018

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€2 312	€2 616
Incidence des coûts annuels**	23,2%	5,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,75% avant déduction des coûts et de -3,94% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (12,00% du montant investi / 1 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 12,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 200 EUR
Coûts de sortie	12,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé. Cela comprend les coûts de distribution maximaux de 0 % du montant investi qui peuvent vous être facturés. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	1056 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	41,01 EUR
Coûts de transaction	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	15,10 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI OBLIGATERME 2028 pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations. Envoyer un clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et Pasteur, d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, fournir les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du davantage contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent Si vous document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de ce produit, défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document obtenir d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur une ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI OBLIGATERME 2028 - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

Code Isin : FR0014001T16 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr Appelez le

+33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 07/08/23.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI OBLIGATERME 2028, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Oblig. & titres créance Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI OBLIGATERME 2028, vous connaissez dans des obligations d'émetteurs privés et publics principalement de la zone OCDE.

L'objectif de gestion de votre fonds est de capter le rendement offert par les obligations d'émetteurs privés et publics principalement de la zone OCDE. Ces titres ont une maturité égale ou inférieure à la durée de la période d'investissement, soit 5 ans et 6 mois à compter de la création du fonds.

Cet objectif de gestion sera renouvelé à l'identique tous les 5 ans jusqu'à l'échéance du fonds. La stratégie actuelle du fonds court du 29 juin 2023 au 31 décembre 2028.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations et des titres de créances négociables d'émetteurs publics et privés de la zone OCDE, de maturité égale ou inférieure à 5 ans et 6 mois. Ces titres sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres principalement « Investment Grade » ayant une notation minimale allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de standards &Poors et/ou Fitch et/ou allant de Aaa à Baa3 selon Moody's et/ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

La sensibilité du fonds est comprise entre 0 et 5. Elle sera proche de 5 au

début de chaque période d'investissement puis décroîtra pour approcher 0 à la fin de chaque période.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI OBLIGATERME 2028.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI OBLIGATERME 2028.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après		
	1 an	5 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Ce que vous pourriez obtenir après			
Scénario de tensions	déduction des coûts	€8 680	€8 570
	Rendement annuel moyen	-13,2%	-3,0%
Ce que vous pourriez obtenir après			
Scénario défavorable	déduction des coûts	€9 620	€9 970
	Rendement annuel moyen	-3,8%	-0,1%
Ce que vous pourriez obtenir après			
Scénario intermédiaire	déduction des coûts	€10 100	€10 700
	Rendement annuel moyen	1,0%	1,4%
Ce que vous pourriez obtenir après			
Scénario favorable	déduction des coûts	€11 070	€11 880
	Rendement annuel moyen	10,7%	3,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2016 et 30/11/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2013 et 31/07/2018

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€39	€209
Incidence des coûts annuels**	0,4%	0,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,76% avant déduction des coûts et de 1,36% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,00% du montant investi / 0 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	21,60 EUR
Coûts de transaction	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	17,16 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI OBLIGATERME 2028 pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI OBLIGATERME 2028

Identifiant d'entité juridique :
969500NRQVY525WW7G76

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **60,39 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit a respecté tous les aspects matériels des caractéristiques décrites dans le prospectus.

Les indicateurs de durabilité permettent de

- Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG du produit qui est mesurée par rapport à la note ESG de son univers d'investissement.

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.847 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **()**.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Il s'agit du premier rapport périodique SFDR réalisé pour ce compartiment.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales,

sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les

secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie

d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/12/2022 au 30/11/2023**

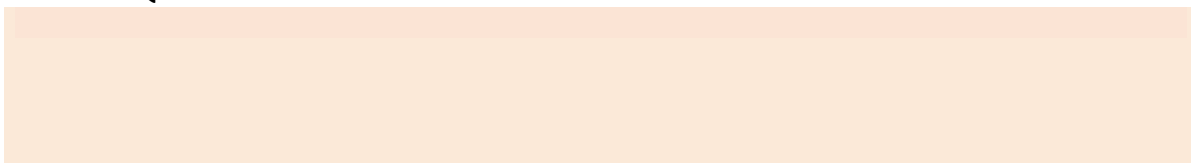
Investissements les plus importants	Secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Fonds	FRA	3,14 %
HSBC VAR 03/28 EMTN	Finance	GBR	2,13 %
BNP VAR 04/29 EMTN	Finance	FRA	2,10 %
RABOBK VAR 01/28 GMTN	Finance	NLD	1,86 %
NBNAUS 4.125% 03/29 GMTN	Services de communication	AUS	1,83 %
DECFP 5% 01/29	Services de communication	FRA	1,79 %
KBCBB VAR 01/28 EMTN	Finance	BEL	1,76 %
ACAFC VAR 01/28	Finance	FRA	1,76 %
ABNANV 4.375% 10/28	Finance	NLD	1,70 %
SOCGEN VAR 06/31 EMTN	Finance	FRA	1,58 %
VZ 0.375% 03/29	Services de communication	USA	1,49 %
AT&T 1.6% 05/28	Services de communication	USA	1,46 %
SANTAN VAR 06/29 EMTN	Finance	ESP	1,44 %
SMDSLN 4.375% 07/27 EMTN	Industrie	GBR	1,44 %
DNBNO VAR 07/28 EMTN	Finance	NOR	1,36 %

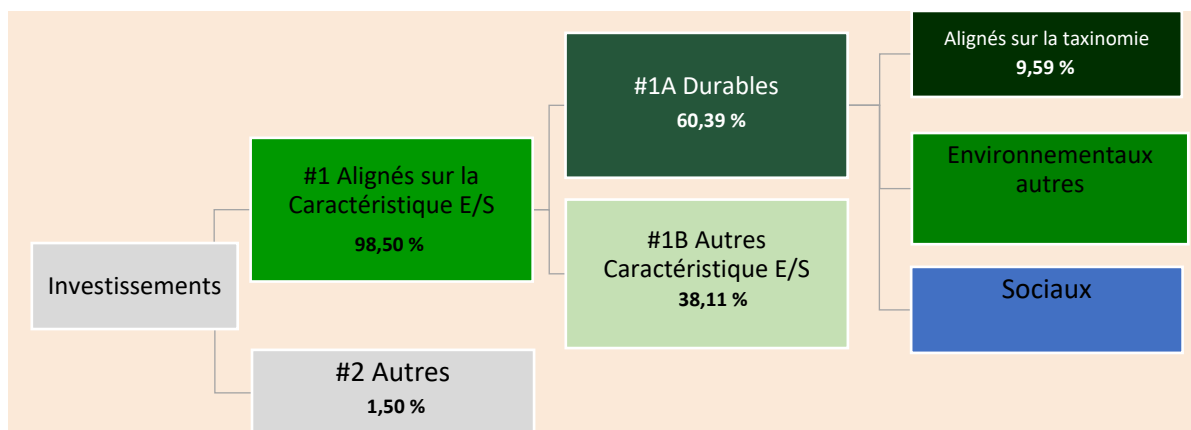


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.





La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
<i>Finance</i>	39,94 %
<i>Services de communication</i>	12,84 %
<i>Industrie</i>	9,78 %
<i>Immobilier</i>	9,32 %
<i>Conso cyclique</i>	8,95 %

Énergie	5,78 %
Conso non cyclique	5,15 %
Fonds	3,98 %
Services publics	3,46 %
Technologies de l'info.	0,61 %
Forex	0,00 %
Liquidités	0,19 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 9,59 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de

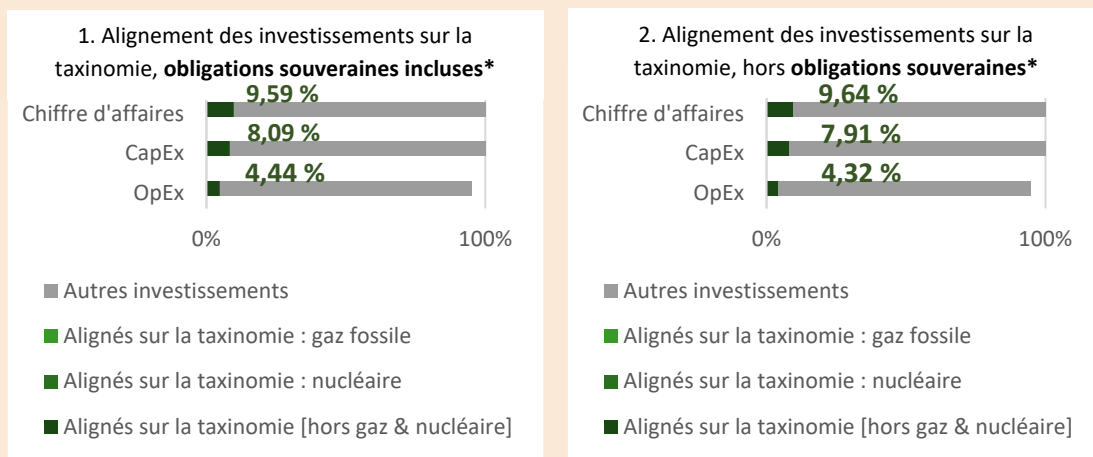
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des

sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**


Au 30/11/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,19 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,72 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT